

PRÉFACE

Le 5 février 1895, le document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, publié par le Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a été déposé devant le Sénat. La semaine suivante, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a été autorisé à examiner ce document et à le commenter. Au cours des réunions du Comité qui se sont tenues par la suite, il a été décidé de concentrer l'essentiel des discussions sur les interactions entre les prestations fédérales et provinciales pour enfants, ainsi que sur les conséquences d'une éventuelle restructuration du système actuel de prestations fédérales pour enfants, et ce pour tous les types de familles vivant dans les différentes provinces. Un rapport a été publié en décembre 1985, intitulé "*Analyse des prestations pour enfants et des prestations aux familles au Canada : Document de travail*". Dans la première partie de ce rapport, les auteurs ont développé une méthodologie d'analyse de la relation existant entre les prestations pour enfants fédérales et provinciales, tandis que dans la deuxième partie, ils ont procédé à une analyse des prestations aux familles avec enfants versées par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Au cours des audiences du Comité sur les amendements à la *Loi sur les allocations familiales (Projet de loi C-70)*, de nombreux témoins ont fait part au Comité de leur opinion au sujet de la restructuration du régime fédéral de prestations pour enfants. Dans le droit fil de notre précédente étude et en vue d'intégrer à notre projet les propositions visant à améliorer les prestations pour enfants, le Comité s'est livré à une analyse plus approfondie du régime fédéral des prestations familiales. Le présent rapport représente l'aboutissement des travaux entrepris dans le cadre de notre étude et le résumé des opinions du Comité sur la façon dont il conviendrait de restructurer le régime actuel des prestations fédérales pour enfants en vue de mieux venir en aide aux enfants vivant dans la pauvreté.

(1) Cependant, le taux de natalité varie considérablement selon la province et la région. Le Québec a, jusqu'à présent, traditionnellement un taux de natalité extrêmement élevé, affiche maintenant le taux plus bas au Canada (13,4 naissances par 1 000 habitants). C'est dans les Territoires du Nord-Ouest que le taux de natalité est aujourd'hui le plus élevé au pays (29,8), ce qui reflète le taux de fécondité élevé des autochtones. Statistique Canada, *Naissances et décès*, cat. 94-194, Ottawa, mars 1986, pp. 2 et 3.